

Questions orales

Hier, il s'est produit un événement dont je veux parler. Le chef du NPD, dans la question qu'il a posée vers le milieu de la période des questions orales, a laissé entendre que la GRC avait enquêté sur l'affaire de Sinclair Stevens, et un autre député du NPD a posé une question semblable.

Le ministre des Finances est intervenu à 12 h 50, soit 20 minutes plus tard, et il a déclaré:

Monsieur le Président, contrairement à ce que vient de dire le député ou à ce que son chef a dit il y a quelques minutes, à savoir que le commissaire de la GRC aurait dit qu'il y a eu une enquête publique, on m'informe qu'il n'y a pas eu d'enquête de la GRC. . .

En vingt minutes, le ministre des Finances a pu corriger le compte rendu au sujet d'une déclaration faite ici, à la Chambre des communes. C'est le temps qu'il a fallu à ses fonctionnaires pour lui donner leur appui et lui fournir des renseignements.

Juge-t-il acceptable, et jugeons-nous acceptable que dans une affaire comme la fuite à la Mutuelle, bien plus importante que la question de savoir si la GRC a enquêté sur l'affaire de Sinclair Stevens, sur laquelle nous avons passé 90 minutes, on ne lui ait pas fourni de renseignements à ce sujet?

Voilà pourquoi le ministre devrait démissionner. Son personnel est incompetent et il lui trouve des excuses.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon collègue m'a remis une note sur les renseignements que j'ai fournis en réponse, je crois, au député de Nickel Belt. Quelqu'un qui était dans l'antichambre a entendu le chef du Nouveau Parti démocratique faire cette déclaration. Il ou elle a appelé pour en obtenir confirmation à la GRC et a envoyé une note pour dire que cette déclaration était inexacte. En conséquence, je suis intervenu et j'ai rectifié les choses à ce moment-là.

ON DEMANDE COMMENT LA DÉCISION A ÉTÉ PRISE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, cela ne justifie pas un silence de 90 minutes.

Je demande également au ministre des Finances pourquoi il n'a pas révélé la deuxième fuite dès qu'il en a été informé.

Je le fais dans le contexte de ce que son collègue, le ministre de la Justice, a dit le soir de la première fuite: «Eh bien, Barbara, dès que nous avons su qu'il y avait eu une fuite, nous avons décidé que le mieux était de jouer

franc jeu avec le public». Je ne demanderai pas quelles options ils ont envisagées et rejetées.

Il a dit également: «Dans une crise pareille, il faut s'interroger sur la conduite à tenir. Faut-il jouer cartes sur table? A cette question, nous avons répondu oui sans hésitation.»

Quand le ministre des Finances a appris le lendemain la deuxième fuite, pourquoi n'en a-t-il pas parlé au public? A-t-il consulté le ministre de la Justice? Quels autres ministres a-t-il consultés avant de donner à la règle relative aux enquêtes policières une interprétation que personne au pays ne partage?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député ne s'attend pas à ce que je révèle le processus décisionnel du Cabinet comme je ne m'attendrais pas à ce qu'il le fasse s'il était au gouvernement. Le Cabinet prend des décisions et le gouvernement agit en conséquence.

ON DEMANDE S'IL Y A EU D'AUTRES FUTITES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, les Canadiens savent maintenant que le gouvernement leur a dissimulé la vérité sur les fuites du budget pour se justifier. Un mois avant que les Canadiens n'apprennent la seconde fuite du budget, le gouvernement était au courant des renseignements que détenait la Mutuelle et a décidé à dessein de ne pas révéler ces faits. Aujourd'hui, le 26 mai, le gouvernement peut-il affirmer aux Canadiens qu'il n'est au courant d'aucune autre fuite, ou prétendue fuite? Est-ce que le gouvernement tait d'autres fuites, comme il l'a fait dans le cas de la Mutuelle du Canada?

• (1140)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député affirme que nous avons délibérément dissimulé ces renseignements. Il comprend sûrement les raisons qui nous ont poussés à agir ainsi. Il est parfois pénible pour les ministres de se savoir en possession de renseignements qui, s'ils étaient divulgués, pourraient entraver le cours de la justice et nuire au bon déroulement d'une enquête. C'est précisément pourquoi nous avons décidé d'agir comme nous l'avons fait.

Le député m'a posé une question précise. En tant que ministre des Finances, je ne possède aucun renseignement autre que ceux déjà rendus publics.